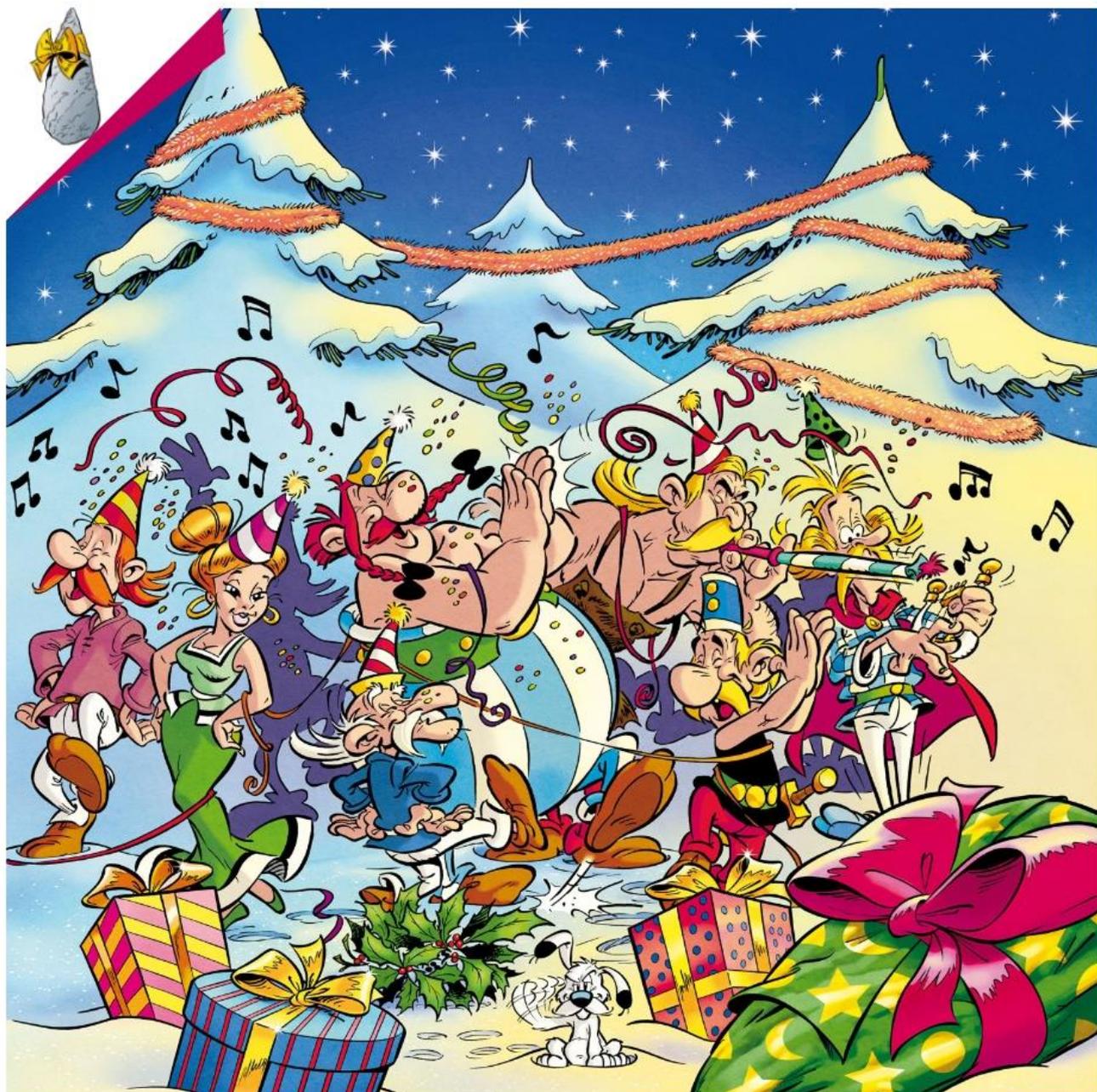


RÉMINIAC MAGAZINE



Asphix® - Opárix® - Férix® / © 2021 LES ÉDITIONS ALBERT - RENÉ / GOSCHNY - UPERZO

N°16-DECEMBRE 2024





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	3
COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (2 ^{ème} sem.2024)..	5
ETAT CIVIL.....	12
URBANISME.....	13
ÉCOLE HENRI MATISS.....	15
VIE DE LA COMMUNE.....	17
ASSOCIATIONS.....	18
INFORMATIONS.....	22
ACTIVITES COMMERCIALES.....	25
PROJETS - TRAVAUX.....	27
AGENDA.....	28

RÉMINIAC Magazine est une publication de la municipalité de Réminiac.

Directeur de la publication : MARTIN Michel

Rédaction, Maquette et Publication : Mairie de Réminiac

Commission chargée de la conception, mise en page, recherches de textes, photos, relations avec les associations, commerçants et entreprises : FRADIN Joëlle

Magazine tiré à 250 exemplaires.

Merci à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux de contribuer à l'élaboration de ce magazine et d'assurer sa distribution aux Réminiacaises et Réminiacois.

Contact : Mairie
3, rue du Moulin
56140 Réminiac
02 97 93 22 83

Site Internet : www.reminiac-56.fr
Mises à jour en cours

Email Mairie : mairie.reminiac@wanadoo.fr

Email Maire : mairie.reminiac@orange.fr

POUR TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS, MERCI DE VOUS PRÉSENTER À LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermée au public
Vendredi	9h00 - 12h30	13h30 - 16h30

Permanences du Maire : le mardi toute la journée
et sur rendez-vous



LE MOT DU MAIRE



BON COURAGE MONSIEUR LE MAIRE !!!

Chères Réminiacaises, chers Réminiacois,

Voilà plusieurs années que le conseil municipal de Réminiac vous propose ce magazine deux fois par an relatant les comptes-rendus des réunions du conseil municipal, la vie de la commune avec ses joies et ses peines, la vie des associations, des projets immobiliers en cours ou achevés et des services que met à votre disposition la commune ou la communauté de communes.

« Bon courage Monsieur le Maire ! »

C'est dans ces termes avenants que bon nombre d'administrés m'interpellent en cette fin d'année 2024, compte tenu du manque de considération qu'à l'Etat envers les élus, la diminution des moyens financiers et quand je vois le nombre de collègues qui rendent leur écharpe tricolore pour diverses raisons. Pour ma part, je m'attacherai à vous relater la vie du conseil municipal de Réminiac, ses relations, vu de l'intérieur et ma fonction de Maire qui se termine dans quelques mois.

En effet, bon nombre d'entre vous ne se souviennent pas comment, sans le vouloir, je suis devenu Maire de la commune de Réminiac qui comptait à cette époque 390 habitants (à ce jour 450).

Venant du Vivier sur Mer, commune proche de CANCALE (35) avec mon épouse, nous cherchions un climat plus propice à notre santé. C'est ainsi que la proximité du golfe nous offrait ce que nous recherchions. Avec un passé associatif riche, (je suis toujours élu au comité olympique du 78) que ce soit local, départemental, régional ou national et dans le sport (arbitre national de cyclisme) je m'engageais résolument vers les associations réminiacaises (boules bretonnes, pêche, association des personnes âgées). En 2014, les élections municipales ne m'ont pas été favorables et à la suite du décès de l'ancien maire, Eugène TUAL, en 2016, un certain nombre de personnes sont venues me voir pour me demander de me présenter. C'est ainsi que sans avoir été conseiller municipal, je devenais Maire sans expérience. Mais l'équipe en place me faisait confiance et nous partions pour une sacrée aventure.

La salle des fêtes devait être rénovée car elle n'était plus aux normes. Avec un nouveau directeur à l'école, de nouveaux moyens financiers et une nouvelle cantine, les inscriptions pérennisaient notre école en RPI avec la commune de Monteneuf. Les parents d'élèves participaient à la mise en place de jeux de plein air dans le bourg. Un nouveau lotissement de 6 maisons, rue de Bertho était proposé à 2.00 euros le M2. Au bout de 3 ans, toutes les parcelles étaient vendues. Au « Vieux Lierre », le restaurateur est décédé. Seul commerce, il fallait trouver un repreneur, c'est ainsi que je contactais M. Jean-Pierre PERNAUD de TF1 qui allait m'aider à trouver avec S.O.S. Villages des repreneurs. Des personnes venant du centre de la France ont été intéressées et sont actuellement en activité. Le restaurant est sauvé.

Mais, il me semblait qu'il manquait une âme dans notre village. Je proposais donc avec les associations et la municipalité de mettre sur pied une journée festive en juillet 2018, avec au programme : un bal en plein air, des chansons, un défilé nocturne des enfants avec des flambeaux et un feu d'artifice. Le succès fut immédiat.





Merci à l'association actuelle d'avoir repris cette manifestation car son organisation devenait trop lourde pour le Maire.

D'autres projets ont été salués comme le sentier des sculptures où a été implanté un parcours du cœur, la réfection de la garderie, un commerce de pizzas hebdomadaire, l'implantation d'un distributeur de pain, la création d'une aire de camping-car et le dernier projet qui devrait voir le jour, fin 2025, un pôle santé regroupant 3 infirmières et un kiné.

Tout ceci a été conçu avec le concours des conseillères et conseillers élus.

Or, l'année 2024 aura été ma pire année – je m'explique : notre ancienne secrétaire de mairie est partie en retraite, en avril 2023, au bout de 40 ans de bons et loyaux services et nous avons une complicité mais surtout une confiance irréprochable.

Le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie ne fut pas à la hauteur de mes espérances – une mésentente flagrante s'est manifestée, aboutissant à sa démission au début du mois de novembre 2024.

Il s'ensuivit un climat délétère où certains élus ont préféré démissionner – c'est la raison pour laquelle les Réminiacois sont repartis aux urnes pour compléter le conseil municipal en novembre 2024.

Un nouveau recrutement est en cours et nous veillerons à des critères plus sélectifs.

Chaque jour vous pouvez lire dans la presse que bon nombre de Maires rendent leur écharpe : le dernier en date est de la commune de Carentoir – voilà un exemple flagrant où la fonction de Maire, même si elle est plébiscitée par les français, n'est pas facile ; Et cela même avec un « BON COURAGE MONSIEUR LE MAIRE ».

Avec une sérénité retrouvée, le conseil municipal de Réminiac se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour « les vœux du Maire » :

Le dimanche 12 janvier 2025 à 11h00 à la salle de l'étang de Réminiac

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année en famille avec une pensée pour ceux qui nous ont quittés ou qui sont éloignés.

Bien à vous.

Le Maire : Michel MARTIN





COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2024

Étaient présents : MARTIN Michel, ROBERT Séverine, OUVRARD Édouard, BROUXEL Maurice, BENOIT Jessica

Étaient absents excusés : BOCQUET Philippe (pouvoir à MARTIN Michel), FRADIN Joëlle (pouvoir à BROUXEL Maurice), MAUDIEU Nadège (pouvoir à ROBERT Séverine)

Début de la séance : 14H20

1. Secrétaire de séance : OUVRARD Édouard
2. Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2024.
3. Présentation des factures concernant les réparations faites sur deux modules (tourniquet et cabane enchantée) de l'aire de jeux. Le total des factures s'élève à 848,19 € T.T.C. Les membres du conseil demandent qu'il soit noté dans le prochain bulletin municipal, un rappel d'utilisation des jeux (tranches d'âge, surveillance des parents...).

Présentation du projet photos de la classe élémentaire de l'école Henri Matisse de Réminiac, devis et photos sélectionnées. Les panneaux seront installés sur la commune.

4. M. LEGROS, Directeur de la société, PAN ÉNERGIE, explique aux membres du conseil qu'il a rencontré M. le Maire pour lui proposer d'installer deux centrales photovoltaïques sur la commune. Une sur le terrain de football et l'autre sur le reste du terrain du Bertho. Il précise que dans l'immédiat le terrain de football est à privilégier car aucune démarche d'urbanisme est à faire en amont, ni d'enquête publique.

Les panneaux sont fixes et reliés à des points de livraison Enedis. Ils ne dépassent pas les 2M50, ils ne font pas de bruits ni de lumière. Ils sont entourés de grillage. Ils ont une durée d'utilisation d'environ 15 à 20 ans. Le peu d'entretien (tonde, nettoyage des surfaces) est à la charge de PAN ÉNERGIE.

Les avantages sont les suivants :

- Pour la commune : aucun investissement à prévoir, aucun entretien, récupération des taxes et un loyer annuel d'environ 3 000 € l'hectare.
- Pour les habitants : tarifs réglementés fixes, - 30 % sur leur facture (15 cts/KWH), plus de tarifs heures creuses/heures pleines, accessible avec tous les fournisseurs d'énergie.

Les habitants souhaitant bénéficier de ces avantages doivent souscrire un contrat à la société PAN ÉNERGIE et être équipés d'un compteur Linky.

Les membres du conseil municipal échangent après le départ de M. LEGROS. Ils décident d'avoir un temps de réflexion et souhaitent avoir un retour d'expérience d'autres communes.

5. M. le Maire informe les membres du conseil qu'il y a possibilité de signer une convention ponctuelle quand la commune a besoin de panneaux de signalisation (déviation, fléchage...). Un adjoint propose que la commune en achète 2 ou 3 pour les cas d'urgence.
6. Point sur les salariés :
 - ATSEM : M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une prolongation de l'arrêt de travail initial. Arrêt jusqu'au 12/07/24. Sur les conseils du CDG56 et du médecin du travail, il sera mis fin à son contrat de travail au 31/08/2024. Mme ROBERT Vanessa actuellement en remplacement accepte le poste à la prochaine rentrée scolaire.



- Employé polyvalent : M. le maire informe le conseil municipal que le premier agent recruté pour le poste agent polyvalent a refusé de signer son contrat car il était position de disponibilité à la mairie de Ploërmel.

Le deuxième agent n'a pas pu rester car il a été reconnu inapte au travail par la médecine du travail. Le recrutement n'aboutit pas et nous avons aucune candidature depuis. Un adjoint propose de faire une embauche sur un 50 % de temps avec une autre commune, des recherches seront faites.

Un stagiaire du lycée La Mennais de Ploërmel sera en stage du 02/06 au 21/06 au service administratif dans la cadre de ses études en seconde professionnelle de Gestion Administrative Transport et Logistique (GATL).

7. Prime du pouvoir d'achat

M. Le Maire informe les membres du conseil que le comité social territorial s'est réuni le 14 mai 2024 et qu'il a émis un avis favorable pour l'instauration de la prime. Par conséquent, la délibération sera envoyée en préfecture et les arrêtés nominatifs remis aux salariés. La prime doit être versée au mois de juin.

Vote à l'unanimité.

8. Désignation d'un nom pour le parking à côté du restaurant le « Vieux lierre »

M. Le Maire propose de nommer la place : Place du marché. Les membres du conseil votent : 4 contre, 1 abstention et 3 pour. Le conseil municipal demande à réfléchir mais n'est pas contre faire une affiche ou un petit panneau pour annoncer le marché saisonnier.

9. Participation financière des mairies de Tréal et Monteneuf pour les frais de fonctionnement scolaires des enfants de leur commune.

Année scolaire 2023/2024, 6 enfants viennent de la commune de Tréal et 6 de la commune de Monteneuf. M. Le Maire donne un tableau qui récapitule tous les frais de fonctionnement de l'école en 2023. Après calcul le coût par élève de l'élémentaire revient à 1103 € et pour les maternelles à 1921 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces montants.

10. Point sur les demandes de subventions en cours et faites relatives au projet pôle santé.

11. Travaux de réaménagement des locaux du service technique.

M. Le Maire présente plusieurs devis : plomberie, électricité, menuiserie, carrelage et charpente. Il porte également à leur connaissance le plan. Les adjoints seront chargés de superviser les travaux. Un nouveau plan sera soumis à la prochaine réunion du conseil.

12. Élections européennes

M. le Maire porte à connaissance les changements de présence de tenue du bureau de vote.

13. Délégation de fonction et de signature : pas de changement à la suite des élections de 2020.

Fin de séance : 16h00.





COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2024

Étaient présents : MARTIN Michel, ROBERT Séverine, OUVRARD Édouard, BROUXEL Maurice, Mme BENOIT Jessica, Mme FRADIN Joëlle

Étaient absents excusés : BOCQUET Philippe (pas de pouvoir), MAUDIEU Nadège (pouvoir à ROBERT Séverine)

Début de la séance : 15H05

1. Secrétaire de séance : FRADIN Joëlle

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2024 : 2 pour, 3 contre, 2 abstentions.

3. Aucune présentation des décisions du Maire prises en applications des dispositions de l'article L..2122-22 du code général des collectivités territoriales.

4. Principes de modifications d'horaires d'ouverture de la mairie lors des congés du secrétariat. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la fermeture de la mairie pendant tous les congés à venir s'il n'y a pas de remplacement proposé par le service intérim du CDG 56.

5. Approbation d'une candidature sur le poste d'ATSEM au 1er septembre 2024.

Les membres du conseil municipal refusent de prendre une décision tant que le recours n'a pas été jugé au tribunal administratif de Rennes, le 09 juillet 2024.

6. Recours de l'ATSEM concernant sa fin de contrat au 31/08/24

Les membres du conseil municipal demandent pourquoi l'ATSEM a déposé un recours et demandent à prendre connaissance du courrier en recommandé avec avis de réception, envoyé par M. le Maire, le 24/05/24. M. le Maire fait lecture à voix haute du courrier. Les membres du conseil sont tous d'accord sur le fait d'attendre le résultat du jugement pour prendre une quelconque décision. Une pétition des parents d'élèves est reçue pendant le conseil municipal. Une copie est remise à chaque membre du conseil et une conseillère en fait lecture.

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'il a sollicité l'assurance GROUPAMA, service protection juridique, pour assurer la défense de la commune. GROUPAMA a proposé que le cabinet LEXCAP, avocats à Rennes, assure la défense de la commune. M. le Maire demande aux membres du conseil de valider cette proposition : 4 votes pour et 3 abstentions.

7. Proposition d'une compensation à la secrétaire de mairie d'avoir accueilli un stagiaire

La secrétaire de mairie a fait savoir qu'elle refuse toute compensation car elle estime qu'il s'agit de son travail. Les membres du conseil municipal valident le refus de la secrétaire.

8. Informations diverses :

- Subventions projet pôle santé :

- La Préfecture du Morbihan a accordé 106 625 € au titre du Fond vert,
- Le conseil départemental a accordé 224 761,20 € au titre de la P.S.T (Programme de Solidarité Territoriale) soit un total de 331 386,20 €.

L'ensemble du conseil municipal remercie la secrétaire pour le travail qu'elle a fourni pour ces demandes de subventions.

M. le Maire demande qui souhaite faire partie de la commission appel d'offres du projet Pôle santé. L'ensemble des membres présent souhaitent en faire partie.

Fibre optique : M. le Maire explique avoir reçu la société Axione (groupe BOUYGUES) qui propose l'installation de la fibre optique à partir de 2026. À suivre...

Élection : Point sur la tenue du bureau de vote de dimanche 07/07/2024.



Magazine : L'impression du magazine pourrait commencer vendredi 05/07/24 pour que la distribution puisse se faire dès le début de la semaine 28.

Points divers travaux : Le deuxième adjoint va faire le point avec les entreprises qu'il avait contacté pour installer des luminaires extérieurs, à la salle polyvalente.

L'option d'installer un bungalow tout équipé pour les sanitaires et bureau du service technique semble être une bonne solution.

Conseil d'école : Effectif pour la rentrée 2024 : 35 élèves

Il faut renouveler la convention RER avec la commune de CARO. Il est demandé par les enseignants que le mur sous le préau de la cour soit repeint en blanc pour ensuite installer les panneaux photos de 2022. Entretien des parterres, des carrés de potagers et du bac à sable à faire. PPMS à mettre en place, nous attendons des informations complémentaires. Renouvellement du portable du Directeur à prévoir, ainsi qu'une tablette pour l'institutrice des petits et des ordinateurs de la classe des grands. Une demande est faite également pour avoir des étagères dans la garderie pour pouvoir ranger les jouets. Le point sur les demandes techniques sera fait avec les employés communaux par le deuxième adjoint.

Numérotation : Il est nécessaire de contacter Mme CARD, d'OBC, car il a de gros souci de numérotation sur le logiciel VMAP. Il faut également commander un réassort de plaquettes à apposer sur les habitations : des BIS, et des TER.

Fin de séance : 16h45.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

Étaient présents : MARTIN Michel, ROBERT Séverine, OUVRARD Édouard, BROUXEL Maurice, MAUDIEU Nadège, FRADIN Joëlle

Étaient absents excusés : BOCQUET Philippe (pouvoir non valide), BENOIT Jessica (pouvoir à BROUXEL Maurice)

Début de la séance : 14H00

1. Secrétaire de séance : ROBERT Séverine
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2024 : vote pour à l'unanimité.

3. Recours de l'ATSEM :

M. le Maire lit un mail envoyé le 14/04/24, par un juriste du centre de gestion. Le juriste conseille qu'à la reprise de l'agent, il serait préférable de solliciter l'avis d'un médecin agréé. Il lit également le compte rendu et préconisations de l'avocat de la commune suite aux propositions adverses. M. le Maire informe les membres du conseil qu'il vient de prendre ce jour, connaissance du dépôt de plainte pour harcèlement moral de l'ATSEM à son encontre. Il lit l'intégralité de la plainte. Les membres du conseil municipal échangent sur le nombre d'heures supplémentaires réclamées par l'agent. Ils se réfèrent à ce qui est noté sur le profil de poste mis à jour le 03/05/24 et l'évaluation de l'agent faite le 15/12/23. Après une longue discussion sur les éléments du dossier, M. le maire procède au vote.

Vote à l'unanimité pour proposer un contrat en CDI à l'ATSEM. Vote : 7 voix pour.

Les membres du conseil municipal demandent que le profil de poste de l'agent soit modifié, en ce qui concerne le mercredi et le temps de pause méridienne. Le document leur sera envoyé puis après leur validation, la secrétaire l'enverra au centre de gestion pour contrôle. Ils demandent que les parents signent le cahier de garderie à leur arrivée, le matin et à leur départ, le soir, pour justifier les heures de garderie. Ils conviennent que dorénavant le Maire ne recevra plus seul les salariés.





Il devra toujours être accompagné par au moins un membre du conseil. M. le Maire s'engage à appeler la remplaçante de l'ATSEM pour lui proposer un contrat de remplacement du 02/09/24 au 06/09/24 puisque l'arrêt de travail de l'ATSEM se termine le 06/09/24 et qu'il faut une ATSEM pour la rentrée.

4. Délégation de fonctions et de signature :

M. le Maire procure à la secrétaire des anciens arrêtés de délégations de fonctions et de signatures datant du mandat du précédent maire. Il demande qu'ils soient actualisés pour qu'ils correspondent à son mandat. Il propose que les délégations de fonctions et de signatures soient attribuées à son premier adjoint à défaut son deuxième adjoint.

Vote à l'unanimité. Vote : 7 voix pour.

5. Validation de la liste de non-valeurs :

La trésorerie de Pontivy a fait parvenir une liste de non-valeurs validée par leur service d'un montant de 136,56€, afin que cette dernière soit présentée et vérifiée lors du conseil municipal. Après validation du conseil municipal cette somme sera à mandatée au compte 6541.

S'agissant de créances de 2016, 2017 et 2020, le conseil municipal vote à l'unanimité le mandatement de la somme de 136, 56€. Vote : 7 voix pour.

6. Informations/questions diverses :

Le deuxième adjoint présente le plan et le devis du futur algéco du service technique. Il précise qu'une subvention du conseil départemental est possible, subvention P.S.T.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le devis de l'entreprise LOCARMOR d'un montant de 19.362.00€ H.T. Vote : 7 voix pour.

7. Points divers :

Véolia va nous proposer un devis pour faire vider les bassins 2 et 3 de la lagune.

La serrure de la porte arrière de la salle polyvalente va être changée.

La tablette pour les personnes handicapées, du bar de la salle polyvalente doit être remplacée.

La date du 1^{er} décembre 2024 est validée pour organiser le repas des aînés au restaurant le Vieux lierre, à 12 heures.

Fin de séance : 16h30.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024

Étaient présents : MARTIN Michel, BROUXEL Maurice, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, DOR Marie-Christine, GUEHO Raphaël.

Étaient absents excusés : BOCQUET Philippe (pouvoir à MARTIN Michel), BENOIT Jessica (pouvoir à BROUXEL Maurice)

Début de la séance : 19H30

1. À la suite des élections municipales complémentaires des 3 et 10 novembre 2024, M. le Maire souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux conseillers municipaux : Mme DOR Marie-Christine et M. GUEHO-GUILLEMOT Raphaël.

2. Secrétaire de séance : Mme FRADIN Joëlle

3. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2024 : Approuvé à la majorité. Vote : 7 voix pour et 1 abstention.

4. Présentation des décisions du Maire prises en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT (divers devis).

5. Proposition d'un nouvel adjoint. Rejetée à la majorité.
Vote : 6 voix contre, 1 abstention et 1 pour.

6. Protection fonctionnelle de M. le Maire de Réminiac. Accordée à la majorité.
Vote : 4 voix pour, 1 abstention et 1 contre

7. La délibération n°23/2024 du 27/05/2024 est retirée et remplacée ce jour.
Le conseil municipal décide de fixer le coût par élève du RPI de Monteneuf-Réminiac à :
- 398€ pour un élève en classe élémentaire,
- 1 281€ pour un élève de maternelle.

Le Maire est autorisé à demander aux communes de Monteneuf, Tréal et Ruffiac une participation au financement du RPI de Monteneuf-Réminiac pour les élèves domiciliés sur ces communes.

Adoptée à l'unanimité.

8. M. le Maire donne lecture de la proposition de convention de financement et de réalisation Eclairage – Extension (rue de l'Étang – Salle communale) avec Morbihan Energies

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Montant prévisionnel HT des travaux	9 600 €
TVA 20%	1 920 €
Montant prévisionnel TTC des travaux	11 520 €
Montant plafonné de l'opération	9 600 €
Participation de Morbihan Energies	4 800 €
Participation de la commune	4 800 €

M. le Maire est autorisé à faire une demande de subvention pour ce projet auprès du département du Morbihan.

Adoptée à l'unanimité.

9. M. le Maire donne lecture de la proposition de convention financière entre De l'Oust à Brocéliande communauté et ses communes membres (Facturation – Etude assainissement collectif) pour la participation au financement de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif (SDAC).

La participation demandée par OBC à la commune s'élève à 5 377,79 € répartie sur 2 ans).
Rejetée à l'unanimité.



10.M. le Maire informe le conseil municipal sur les conséquences de la réforme des redevances des Agences de l'eau. Ainsi il est prévu que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- Une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.
- Et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

La redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables.

Il convient donc de fixer la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer à 0,084 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » qui sera ensuite reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Adopté à l'unanimité.

11.M. le Maire présente aux élus 2 devis (LINEVIA et les Voyages ROGER) pour le transport scolaire des élèves à la piscine de Guer.

Le devis présenté par les Voyages ROGER est retenu.

Adopté à l'unanimité.

12.M. le Maire informe le conseil municipal sur l'avancement du projet du Pôle santé. L'architecte du projet doit transmettre prochainement le dossier d'appel d'offre à la commune.

En ce sens, le conseil municipal doit se prononcer sur les devis de 2 prestataires assurant les missions SPS et Contrôleur technique.

Le conseil municipal décide d'attribuer le lot SPS à la société ATAE et le lot Contrôleur technique à la société SOCOTEC.

14.M. le Maire annonce avoir engagé une procédure pour modifier la catégorie de recrutement du poste de secrétaire général de C vers B ou A.

15.M. le Maire recevra les agents communaux en entretien annuel début décembre. Il sera proposé aux agents de participer aux locations de la salle polyvalente.

15.M. le Maire présente la proposition de convention de ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€ avec le Crédit Agricole.

Le conseil municipal valide la proposition de ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€ avec le Crédit Agricole.

16.À la suite de l'élection de nouveaux conseillers municipaux, M. le Maire souhaite modifier la composition des commissions communales.

Les élus décident de revoir cette modification à la prochaine réunion du conseil.

17. Questions et informations diverses :

- 17 janvier 2025 : assemblée générale de la pêche
- 12 janvier 2025 : Vœux du Maire à 11h

Fin de séance : 21h50.



ÉTAT CIVIL 2024

Unions



15 juin HENKART Dimitri et HAMEON-DESNOS Ludivine - mariage

Naissances



7 février	Mëyline (Bourg)
10 mars	Maëlan (Bourg)
29 mai	Maël (Le Bezy)
15 juin	Roméo (Bourg)
15 novembre	Marceau (Bourg)

Décès



20 mai THÉTIOT Madeleine – 92 ans



URBANISME 2024

Permis de construire

Aménagement d'un pôle santé et d'un logement indépendant à l'étage (non ERP) dans une maison d'habitation existante, 2 rue de l'Eglise, pour la commune de Réminiac, accordé.

Construction d'une maison individuelle de plain-pied avec garage en tôle accolé, rue des peupliers, pour Mme LEGARDIEN BLANQUART Pauline, accordé.

Mise en place d'un mobil home pour de la location saisonnière, 10 rue des peupliers, pour M. BURBAN Claude, refusé.

Construction d'une maison d'habitation, rue du verger, M. DRUAIS Lionel, accordé.

Édification d'un préau sur la terrasse existante, pour ZBINDEN Daniel, accordé.

Extension de la maison et construction d'une annexe de type carport, 6 Branla, pour M. FRADIN Yannick, accordé.

Mise en place d'un mobil home, 10 rue des peupliers, pour M. BURBAN Claude, en cours d'instruction.

**Attention très important pour tous vos permis de construire et déclarations préalables, merci de nous fournir vos D.O.C (Déclaration ouverture de Chantier) et vos D.A.A.C.T (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux)
Documents à remettre impérativement en mairie**

Déclarations préalables

Division en vue de construire, route de Brocéliande, pour Mme JACQUELINE Théa, accordé.

Installation de 12 panneaux photovoltaïques noirs antireflets en surimposition à la toiture Sud de l'habitation, 1 Le Bezy, pour ECO RENOVATION France (M. BENMUSSA Jimmy), accordé.

Construction d'un hangar à bois, 4bis Le Soleil, pour M. BINIO François, accordé.

Construction d'une centrale photovoltaïque, 5 Perdrillan, pour CIRCUIT COURT (M. FEUTRIE Raoul), octroi tacite.

Coupe et abattage d'arbres, Penhouët, pour Mme DAVALO Marie, octroi tacite.

Installation sur dalle existante d'un abri de jardin de 5.20 x 3.20m surface au sol de 16m2 en pin, 1A Rue de l'Étang, pour M. ZBINDEN Daniel, accordé.





Installation de 6 panneaux photovoltaïques noirs antireflets en surimposition à la toiture EST et OUEST, 4 chemin du bois, pour MH G (AVISUN) (M. MERCHERGUI Hayat), accordé.

Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment d'élevage, Ker Elisa, pour EARL DRUAIS Lionel, accordé.

Édification d'une terrasse en bois en façade Sud et implantation d'un abri de jardin en bois en limite Ouest, 2 rue de l'Étang, pour SANTAMARIA Nelly, accordé.

Création d'une ouverture pour une fenêtre double vantaux, de taille standard (1,20 x 1,35) en PVC blanc, sur le pignon Est, 14 rue de l'Église, pour SAS DE LA GUICHARDAYE (M. BERNARD Yannick), accordé.

Installation d'un préau de 26 m² sur la terrasse existante, 1A Rue de l'Étang, pour Mme M. ZBINDEN Rosine, refusé.

Installation de 2 générateurs photovoltaïques bi-axes sur mât en autoconsommation, Terres de Treblanc, pour GAEC DE TREBLANC (M. PERRIGOT Yanisse), accordé.

Création d'une porte fenêtre en façade Nord et remplacement du bardage métallique de l'appentis par un bardage en bois couleur bordeaux, 7 Villeneuve, pour M. MOSNIER Jean-Paul, octroi tacite.

Installation de 6 panneaux photovoltaïques noirs antireflets en surimposition à la toiture EST ET OUEST, 4 chemin du bois, pour AVISUN (MHG) (M. MECHERGUI Hayat), octroi tacite.

Abri de jardin en bois de 19.24 m² (5.20m en façade, 3.70m de profondeur, 2.80m de faitage), 2 rue de l'Étang, pour SANTAMARIA Nelly, en cours.

Certificat d'urbanisme

Entre le 1 janvier 2024 et le 18 décembre 2024, 13 demandes de certificats d'urbanisme ont été traitées.



ÉCOLE HENRI MATISSE

Des nouvelles de l'école Henri Matisse !

L'école publique Henri Matisse accueille 35 élèves pour cette nouvelle année scolaire. L'équipe pédagogique reste la même, avec Aurélie Jouan en classe de maternelle-CP et Sylvain Paugam à la direction et enseignant en classe de CE-CM.

Depuis la rentrée, le réseau d'écoles rurales a repris ses activités en collaboration avec l'école Le Pré Vert de Caro. En octobre, les élèves des deux écoles sont allés visiter l'Univers du Poète ferrailleur à Lizio et ont randonnée aux alentours de l'étang du Val Jouin. D'autres sorties alliant découverte culturelle et randonnée pédestre sont programmées pour la suite de l'année scolaire. Les élèves des deux écoles bénéficieront également de séances de natation communes à la piscine de Malestroit. Afin de renforcer les liens entre les élèves, les CE-CM entretiennent une correspondance.



Du 18 novembre au 9 décembre, les deux classes de l'école Henri Matisse ont participé au jeu Ma Petite Planète. Avec leur classe ou en famille, les élèves ont relevé des défis en lien avec la protection de l'environnement. Balades nature, confection de soupes et de goûters maison, ramassage des déchets sur les petites routes et chemins réminiacois, repas végétariens, découverte des espèces locales, land art ... ont permis aux élèves d'apprendre les bons gestes pour prendre soin de la planète.



Comme tous les ans, les deux classes participent au prix littéraire local des Korrigans en partenariat avec les médiathèques et librairies du secteur.

Afin de faire découvrir l'école, les enseignants proposeront des portes ouvertes en mars 2025.

Néanmoins, si vous souhaitez visiter les locaux et rencontrer les enseignants lors d'un rendez-vous individuel, n'hésitez pas à contacter l'école ou la mairie de Réminiac.

<http://henrimatissereminiac.toutemonecole.com>

02 97 93 27 94

Facebook : *Ecole Henri Matisse - Réminiac*



LES AMIS DE L'ÉCOLE



LE MOT DE L'AMICALE

Comme chaque année, l'Amicale continue ses actions pour pouvoir aider au financement des différents projets de l'école.

Le samedi 16 novembre, nous avons fait un repas à emporter. Environ 150 tartiflettes préparées par « Le P'tit Bidon » de Ploërmel ont été vendues.

Les bénéfiques nous ont permis de payer les livres offerts aux enfants lors de l'arbre de Noël du dimanche 15 décembre.

Cette année, c'est la Compagnie « La Plaine de Joie » qui est venue nous faire un joli spectacle. Il y avait également un marché de Noël préparé par tous les enfants de l'école.

Vous pouvez déjà noter la date de la kermesse qui se déroulera le samedi 21 juin (Au programme : Spectacle des enfants, Promenade à poney, Maquillage, Château gonflable, Stand Tir au but, pêche à la ligne et de nombreux autres jeux.)

Nouveauté cette année, nous organisons une chasse à l'œuf : le samedi 26 avril.

L'Amicale continue de recycler le papier, merci à tous les gens qui participent à l'opération en venant déposer leurs journaux et publicités !

C'est une opération qui rapporte beaucoup d'argent pour les enfants.

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.



VIE DE LA COMMUNE

BANQUET des ANCIENS

Le banquet des anciens de Réminiac (personnes âgées de 70 ans et plus) s'est déroulé le samedi 7 décembre au restaurant Les Mégalithes à Monteneuf – Le Vieux Lierre ne pouvant nous recevoir.

Sur 56 personnes inscrites, seules 24 ont pu apprécier le repas servi par nos hôtes : Fred et Magalie.

Des élus avaient préparé des petits ballotins de chocolat. Les menus avaient été dessinés et coloriés par les enfants de l'école Henri Matisse de Réminiac. Les deux nouveaux élus du conseil municipal nous ont fait l'honneur d'être parmi nous : Marie Christine DOR et Raphaël GUEHO GUILLEMOT.

Nos doyennes : Madame Joséphine BERNARD du Bézy est la doyenne de la commune (97 ans). Mais elle n'a pas pu se joindre à nous. C'est donc Madame Thérèse SERAZIN (88 ans) de Perdrillan qui a été désignée doyenne du jour.

Le doyen de notre commune et doyen de notre assemblée est Monsieur Hervé DU BOISHAMON qui vient d'avoir 93 ans.

Par ailleurs, 5 colis ont été distribués par les élus aux domiciles des personnes ne pouvant se déplacer.

Nos deux doyennes se sont rassemblés autour de Monsieur le Maire et des élus pour recevoir chacun une plante fleurie, ce qui a été fort apprécié.

Lors de ce repas, nous avons particulièrement apprécié la présence de Madame Marie-Hélène HERY, conseillère départementale et Maire de Saint Malo de Beignon ainsi que Monsieur Paul MOLAC, député, qui s'est joint aux invités lors de plusieurs chansons.

Chacun se souhaitant au revoir en pensant à l'année prochaine pour un nouveau banquet des anciens Réminiacois.



ASSOCIATIONS



AMICALE DES PÊCHEURS DE RÉMINIAC

Nous remercions nos adhérents pour nous avoir soutenus durant cette saison 2024.

Maintenant horizon 2025 !

L'Assemblée Générale aura lieu le 17 janvier 2025 à 18h à la mairie.

Ouverture inchangée : 1^{er} mars 2025

Les lâchers l'année prochaine seront de 2 ou 3 sachant que le poids minimum est de 50Kg.

Nous souhaitons aux Réminiacaises & Réminiacois ainsi qu'à nos adhérents de

BONNES FETES

Le Bureau



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS à Réminiac

L'Union Nationale des Combattants de la section de Réminiac comporte 16 adhérents avec 3 porte-drapeaux officiels. Ces derniers sont présents à toutes les cérémonies nationales tout au long de l'année notamment le 8 mai et le 11 novembre.

Cette année, il revenait à la municipalité de Réminiac d'accueillir les communes de l'ex-canton de Guer, à savoir : Augan, Beignon, Guer, Monteneuf, Porcaro et Saint-Malo de Beignon. Ont ainsi été reçus les Maires, Présidents d'UNC, porte-drapeaux et leurs adhérents pour commémorer la fin de la « Grande guerre ».

Après l'office religieux en l'Eglise de Réminiac, ce sont environ 200 personnes qui se sont recueillis devant le monument aux morts, en présence de nombreuses personnalités dont un détachement de sous-officiers de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et du général



de division Emmanuel Charpy, commandant de l'Académie. Les enfants de l'école Henri Matisse ont déposé une fleur pour chaque personne morte pour la France inscrite sur le monument aux morts.

Après le discours du Président national des combattants et la lecture du message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des armées et des anciens combattants, et de Monsieur Jean-Louis Thiériot, ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants, une émotion particulière saisit le public lorsque le Maire évoqua la fin de vie tragique du grand-père de son épouse, soldat de la 102^e compagnie. Une gerbe fut déposée par le général Charpy et le Maire de la commune au nom de la municipalité, suivie par le chant de l'hymne nationale repris par toutes les personnes présentes. Après le pot d'honneur offert par la municipalité, un repas de plus de 110 personnes a conclu cette journée de commémoration.

La section des anciens combattants de Réminiac vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'à vos familles.

Le président/ Michel MARTIN





ASSOCIATION « UN R DE FÊTE »

Habitantes et habitants de Réminiac, bien le bonjour !

Quelques nouvelles de l'association « Un R de fête » en cette fin d'année 2024.

Tout d'abord, nous tenons à remercier grandement les habitants de Réminiac (et alentours !) d'avoir répondu présents à nos manifestations de 2024, que ce soit en tant que bénévoles ou participants.

Nous avons organisé un nouvel événement cette année : le vide-greniers. Celui-ci a eu lieu le dimanche 19 mai, et fut un succès malgré la mauvaise météo annoncée ! Nous adressons un grand merci à nos précieux bénévoles, ayant, une fois de plus, répondu présents et apporté leur aide pour que cette journée s'organise de la meilleure façon. Face à ce succès, nous réitérons le vide-greniers l'année prochaine, retenez la date : le dimanche 18 mai 2025.

L'été est ensuite arrivé, et avec celui-ci, la fête estivale, devenue une institution ! Là encore, bénévoles et participants ont répondu présents, tant pour le concours de palet de l'après-midi, que pour passer boire un verre, pour le dîner (environ 200 repas ont été servis), le feu d'artifice et... le dancefloor ! Tout cela malgré une pluie bien présente... Mais c'est bien connu, un peu de pluie n'arrête pas les bretons ! Nous remercions donc à nouveau la présence et l'investissement sans faille de notre grand groupe de bénévoles qui a été au rendez-vous, et sans qui tous ces beaux moments festifs seraient difficilement possibles.



Nous avons d'ailleurs pu partager avec tous nos bénévoles une soirée festive avec un repas « à la bonne franquette » quelques jours après la fête de juillet, afin de les remercier dans une ambiance sympa et détendue, une fois passées les préoccupations de la fête.



La fête du village, édition 2025, aura lieu le : samedi 19 juillet, notez la date !

Nous organisons un nouvel événement pour bien démarrer l'année 2025 : nous vous proposons de partager tous ensemble une galette des reines et des rois, le samedi 25 janvier, rdv à 16h à la salle polyvalente de l'étang. Nous vous proposerons pour 4€ : une part de galette, pomme ou frangipane, confectionnées par « Les gourmandises d'Emmanuelle » de Réminiac ; ainsi qu'un verre de cidre (ou jus de pomme) pour l'accompagner, et trinquer ensemble à cette nouvelle année qui commencera ! D'autres boissons seront proposées pour petits et grands. Afin de commander les galettes au plus près de la quantité consommées (et ainsi éviter au maximum le gaspillage alimentaire), la réservation est conseillée au 06 51 15 51 05.

Nous vous remercions encore, bénévoles et participants, et espérons pouvoir de nouveau compter sur votre présence pour les futurs événements de l'année 2025 !

D'ici là, le bureau de « Un R de fête » vous souhaite à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année 2024 !

Récapitulatif des dates des événements 2025 :

Samedi 25 janvier : galette des reines et des rois, salle de l'étang à 16h

Dimanche 18 mai : vide-greniers

Samedi 19 juillet : fête estivale du village



INFORMATIONS

ARMÉE DE TERRE

CIRFA DE VANNES

EMPT : École Militaire Préparatoire Technique



L'école militaire préparatoire technique propose une scolarité en internat à Bourges. Durant 2 ans sont combinées une formation militaire et une formation académique et professionnelle, assurées conjointement par l'armée de Terre et des formateurs professionnels rattachés à l'éducation nationale.

À l'issue de la formation, les élèves passent leur bac professionnel ou technologique dans la filière qu'ils ont choisie et signent un contrat de 9 ans d'engagé volontaire sous-officier. C'est l'assurance d'entrer dans l'armée de Terre directement en tant que sous-officier dans la spécialité choisie.

Quelles formations proposées ?

Durant ces 2 années, chaque élève est nourri, vêtu, logé en internat et formé. Tout est pris en charge par l'armée de Terre. En outre, il perçoit une rémunération de 289 € net par mois en classe de Première et de 315 € net par mois en classe de Terminale. Il bénéficie de 75 % de réduction SNCF.

Pour leur formation académique et professionnelle, les élèves ont accès à 4 filières (scannez les QR codes pour les découvrir !)



Maintenance aéronautique



Maintenance des véhicules de transport routier



Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable



Systèmes numériques



Comment intégrer l'école ?

Voici les critères d'éligibilité :

- Être de nationalité française
- Être âgé de 16 ans au moins et 20 ans au plus le jour de l'engagement
- Être physiquement apte
- Posséder un niveau de seconde générale, technologique ou professionnelle

NOS ÉVÈNEMENTS À VENIR :

- 17 et 18 janvier 2025 de 9h à 17h: INFO SUP à CHORUS - Vannes

- 22 janvier 2025 de 9h à 17h: salon de l'orientation - 56920 Noyal-Pontivy (Complexe Artus, 29 Rue des Sports)



PEUX-TU LE FAIRE ?

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES
BUREAU TERRE
55 AVENUE DE VERDUN, 56000 VANNES - 02 97 68 53 52

POUR LE SAVOIR ➤ SENGAGER.FR



La collecte des ordures ménagères évolue en 2025

A compter du 6 janvier 2025, les bacs d'ordures ménagères des particuliers seront collectés **toutes les deux semaines** au lieu d'une fois par semaine. Cette modification est une conséquence positive et inévitable de l'extension du geste de tri.

La collecte des bacs verts et des bacs jaunes se feront en alternance sur **un jour fixe de la semaine**.



Vos jours de collectes vont changer !

Par exemple : si votre jour de ramassage est fixé le jeudi, la poubelle verte sera ramassée le jeudi de la semaine N et la poubelle jaune le jeudi de la semaine N+1 et ainsi de suite.



Pourquoi ce changement pour les ordures ménagères ?

Les statistiques montrent que la fréquence actuelle de collecte n'est pas toujours en adéquation avec la quantité de déchets produits : 92 % des foyers présentent leur bac vert moins de 26 fois par an. En conséquence, une demande de dérogation préfectorale a été faite en mars 2024 pour un passage tous les 15 jours.

En réduisant la fréquence des collectes, on optimise les ressources. La diminution du nombre de passages de camions contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à limiter l'augmentation des coûts de gestion des déchets.

Comment bien se préparer ?



Pour se préparer et limiter les nuisances, il est essentiel de trier les déchets avec soin, de jeter les déchets ménagers dans le bac vert, dans des sacs fermés. Nous vous demandons également de le maintenir dans un état de propreté satisfaisant.



Astuce pour entretenir vos bacs régulièrement !

Pour laver votre bac, mélangez de l'eau chaude et du vinaigre blanc. Puis déposez des écorces de citron ou du bicarbonate de soude dans le fond du bac.

Rappel des consignes



- Poignées côté rue
- Couvercles fermés
- Sortir les bacs la veille au soir de la collecte
- Pas de sac à côté ou au-dessus du bac
- Bacs présentés au point de collecte s'il existe, ou sinon regroupés avec ceux des voisins



Les bacs restent la propriété du Smictom :

il est interdit d'écrire ou de coller quoi que ce soit dessus.

Info pratique

Payez votre prochaine redevance en trois fois :

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez étaler le paiement de votre redevance en nous contactant au **02.99.09.57.26** ou bien en vous rendant sur notre site :

Avant le 31 janvier 2025 !

www.smictom-centreouest35.fr > Redevance > Je suis propriétaire ou bailleur





LE MAINTIEN À DOMICILE

L'OFFRE DE SOINS

L'ACCÈS AUX DROITS

LE SOUTIEN AUX AIDANTS

LES STRUCTURES D'ACCUEIL



Dispositif d'appui
à la **coordination**



02-30-06-05-60

contact@eaem.bzh www.eaem.bzh

Vous avez 60 ans et plus ?

Vous avez des questions sur votre maintien à domicile :
auxiliaires de vie, portages de repas, téléassistance...

Vous êtes en situation de handicap ?

Vous avez besoin d'une première information pour remplir les
dossiers de la Maison Départementale de l'Autonomie ?

Vous êtes un proche ou un aidant ?

Vous êtes un professionnel face à une situation complexe ?

**UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS
EST À VOTRE ÉCOUTE**



ACTIVITÉS COMMERCIALES

NOUVELLES ENTREPRISES

Vous cherchez quelqu'un pour vous accompagner et trouver avec vous les réponses aux questions que votre animal vous pose ? Je suis là !

Aller plus loin dans la communication avec votre chien est un chemin que nous pouvons parcourir ensemble, dans le respect du rythme de chacun et chacune, sans autres enjeux que le plaisir de partager un moment agréable.

Éduquer son chien, le sociabiliser et lui permettre d'être serein voire heureux de croiser et jouer avec ses congénères cela prend du temps, de la rigueur, beaucoup d'amour, et au final de la joie... énormément.

Chaque rencontre est singulière et je m'adapte à vos demandes, vos questions et surtout votre toutou.

Tout cela dans un environnement toujours sécurisant, à l'extérieur mais aussi chez vous voire dans des situations du quotidien.

Où, comment aller boire un café sereinement avec son compagnon.

La vie est une succession de situations, rencontres incongrues, bienveillantes ou stressantes.

Nous essayerons ensemble de savoir comment votre chien et vous pourrez les vivre avec le sourire.

Au plaisir de vous rencontrer.

Marina



Nouvelle entreprise sur Réminiac



Peintre depuis 20 ans et passionné par ce métier, mon parcours m'a permis d'acquérir des compétences solides et de travailler sur une grande variété de projets, allant de la rénovation à la création de décor sur-mesure.

Aujourd'hui, j'ai décidé de m'installer sur ma commune, un endroit où je souhaite apporter mon savoir-faire en offrant une large gamme de services :

- Peinture
- Revêtements de sol et de mur.
- Ravalements

Vous pouvez d'ores et déjà me contacter pour échanger sur vos futurs travaux ou projets.



PROJETS - TRAVAUX

La municipalité porte plusieurs projets qui sont en cours de réalisation ou à venir. M. le Maire les abordera au cours de ses vœux à la population le dimanche 12 janvier 2025, à savoir :

- Voierie
- Nouveaux services à la population
- Station d'épuration – Lagune
- Services techniques
- Déplacement du point de dépôt des journaux
- Electrification communale
- Pôle santé (création d'un cabinet médical)
- Projet d'un nouveau lotissement 2025/2026

ILLUMINATIONS DE NOËL

Vous pouvez venir les admirer chez Pascal au village de Glainville
De 18H30 à 20H00 jusqu'au 6 janvier 2024



AGENDA

(1^{er} semestre 2025)

- Dimanche 12 janvier 2025 à 11h : Vœux du Maire (invitation jointe au bulletin)
- Vendredi 17 janvier 2025 à 18h : Assemblée générale de l'association de pêche (Salle du conseil municipal – Mairie)
- Samedi 25 janvier 2025 à 16h : Galettes des reines et des rois organisées par l'association « un R de fête » (Salle de l'Etang)
- Samedi 1^{er} mars 2025 de 10h-12h : Portes ouvertes de l'école Henri Matisse
- Samedi 1^{er} mars 2025 à 8h : Ouverture de la pêche (Etang)
- Jeudi 17 avril 2025 à partir de 14h30 : Après-midi convivial avec les élus (Salle de l'Etang)
- Samedi 26 avril 2025 : chasse aux œufs organisée par l'Amicale des parents d'élèves de l'école Henri Matisse
- Jeudi 8 mai 2025 à 11h : Armistice 1918 (Monument aux morts)
- Dimanche 18 mai 2025 à partir de 8h : Vide-greniers organisé par l'association « un R de fête » (Bourg)
- Samedi 24 mai 2025 : Repas sur place ou à emporter organisé par l'Amicale des parents d'élèves de l'école Henri Matisse
- Samedi 21 juin 2025 à partir de 14h : Kermesse de l'école organisée par l'Amicale des parents d'élèves de l'école Henri Matisse
- Samedi 19 juillet 2025 à partir de 14h : fête estivale du village organisée par l'association « un R de fête »



Les petites créas de Séverine
couture

- . Créations
- . Réparations
- . Retouches

Séverine Robert
06 75 50 13 15
29 le cornelet, 56140 Réminiac
lesptitescras.severine@gmail.com
Les p'tites créas de Séverine



Tous ensemble,
gardons
notre commune propre

Tous ensemble,
gardons
notre commune propre



RAPPEL IMPORTANT

À tous les usagers raccordés au tout à l'égout, ne jetez surtout pas dans vos toilettes :

- Lingettes bébé et/ou de nettoyage
- Serviettes périodiques, rouleaux de papier toilette (même ceux qui sont bio dégradables et résorbables)

Il en va du bon fonctionnement du réseau des eaux usées.

PENSEZ À CEUX QUI NETTOIENT !

MERCI





RÉMINIAC

Calendrier de collecte 2025

Je pense à sortir mes bacs la veille, poignées côté rue et couvercles fermés



OM (bac vert)
Ordures ménagères :
toutes les 2 semaines
le mardi
(semaine paire)



CS (bac jaune)
Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le mardi
(semaine impaire)

Janvier 2025		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 Me	OM	1 Sa		1 Sa		1 Ma	OM	1 Je		1 Di	
2 Je	OM report	2 Di		2 Di		2 Me		2 Ve		2 Lu	
3 Ve		3 Lu	6	3 Lu	10	3 Je		3 Sa		3 Ma	CS
4 Sa		4 Ma	OM	4 Ma	OM	4 Ve		4 Di		4 Me	
5 Di		5 Me		5 Me		5 Sa		5 Lu		5 Je	
6 Lu	2	6 Je		6 Je		6 Di		6 Ma	CS 19	6 Ve	
7 Ma	OM	7 Ve		7 Ve		7 Lu	15	7 Me	CS	7 Sa	
8 Me		8 Sa		8 Sa		8 Ma		8 Je		8 Di	
9 Je		9 Di		9 Di		9 Me	CS	9 Ve		9 Lu	24
10 Ve		10 Lu	7	10 Lu	11	10 Je		10 Sa		10 Ma	OM
11 Sa		11 Ma	CS	11 Ma	CS	11 Ve		11 Di		11 Me	OM report
12 Di		12 Me		12 Me		12 Sa		12 Lu	20	12 Je	
13 Lu		13 Je		13 Je		13 Di		13 Ma	OM	13 Ve	
14 Ma	CS	14 Ve		14 Ve		14 Lu	16	14 Me		14 Sa	
15 Me		15 Sa		15 Sa		15 Ma	OM	15 Je		15 Di	
16 Je		16 Di		16 Di	12	16 Me		16 Lu		16 Ma	CS
17 Ve		17 Lu	8	17 Lu	OM	17 Je		17 Sa		17 Me	
18 Sa		18 Ma	OM	18 Ma	OM	18 Ve		18 Di		18 Me	
19 Di		19 Me		19 Me		19 Sa		19 Lu		19 Je	
20 Lu		20 Je		20 Je		20 Di		20 Ma	CS 21	20 Ve	
21 Ma	OM	21 Ve		21 Ve		21 Lu	17	21 Me		21 Sa	
22 Me		22 Sa		22 Sa		22 Ma	CS	22 Je		22 Di	
23 Je		23 Di		23 Di		23 Me	CS report	23 Ve		23 Lu	26
24 Ve		24 Lu	9	24 Lu	13	24 Je		24 Sa		24 Ma	OM
25 Sa		25 Ma	CS	25 Ma	CS	25 Ve		25 Di		25 Me	
26 Di		26 Me		26 Me		26 Sa		26 Lu		26 Je	
27 Lu	CS	27 Je		27 Je		27 Di		27 Ma	OM	27 Ve	
28 Ma		28 Ve		28 Ve		28 Lu	18	28 Me		28 Sa	
29 Me		29 Sa		29 Sa		29 Ma	OM	29 Je		29 Di	
30 Je		30 Di		30 Di		30 Me		30 Ve		30 Lu	29
31 Ve		31 Lu	14	31 Lu	14			31 Sa			



contact@smictomco.fr - www.smictom-centreouest35.fr



RÉMINIAC

Calendrier de collecte 2025

Je pense à sortir mes bacs la veille, poignées côté rue et couvercles fermés



OM (bac vert)
Ordures ménagères :
toutes les 2 semaines
le mardi
(semaine paire)



CS (bac jaune)
Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le mardi
(semaine impaire)

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 Ma	CS	1 Ve		1 Lu	36	1 Me		1 Sa		1 Lu	49
2 Me		2 Sa		2 Ma	OM	2 Je		2 Di		2 Ma	CS
3 Je		3 Di		3 Me		3 Ve		3 Lu	45	3 Me	
4 Ve		4 Lu	32	4 Je		4 Sa		4 Ma	CS	4 Je	
5 Sa		5 Ma	OM	5 Ve		5 Di		5 Me		5 Ve	
6 Di		6 Me		6 Sa		6 Lu	41	6 Je		6 Sa	
7 Lu	28	7 Je		7 Di		7 Ma	CS	7 Ve		7 Di	
8 Ma	OM	8 Ve		8 Lu	37	8 Me		8 Sa		8 Lu	50
9 Me		9 Sa		9 Ma	CS	9 Je		9 Di		9 Ma	OM
10 Je		10 Di		10 Me		10 Ve		10 Lu	46	10 Me	
11 Ve		11 Lu	33	11 Je		11 Sa		11 Ma	OM	11 Je	
12 Sa		12 Ma	CS	12 Ve		12 Di		12 Me	OM report	12 Ve	
13 Di		13 Me		13 Sa		13 Lu	42	13 Je		13 Sa	
14 Lu		14 Je		14 Di		14 Ma	OM	14 Ve		14 Di	
15 Ma	CS	15 Ve		15 Lu	38	15 Me		15 Sa		15 Lu	51
16 Me	CS report	16 Sa		16 Ma	OM	16 Je		16 Di		16 Ma	CS
17 Je		17 Di		17 Me		17 Ve		17 Lu	47	17 Me	
18 Ve		18 Lu	34	18 Je		18 Sa		18 Ma	CS	18 Je	
19 Sa		19 Ma	OM	19 Ve		19 Di		19 Me		19 Ve	
20 Di		20 Me		20 Sa		20 Lu		20 Je		20 Sa	
21 Lu	30	21 Je		21 Di		21 Ma	CS	21 Ve		21 Di	
22 Ma	OM	22 Ve		22 Lu	39	22 Me		22 Sa		22 Lu	52
23 Me		23 Sa		23 Ma	CS	23 Je		23 Di		23 Ma	OM
24 Je		24 Di		24 Me		24 Ve		24 Lu	48	24 Me	
25 Ve		25 Lu	35	25 Je		25 Sa		25 Ma	OM	25 Je	
26 Sa		26 Ma	CS	26 Ve		26 Di		26 Me		26 Ve	
27 Di		27 Me		27 Sa		27 Lu	44	27 Je		27 Sa	
28 Lu	CS	28 Je		28 Di		28 Ma	OM	28 Ve		28 Di	
29 Ma		29 Ve		29 Lu	40	29 Me		29 Sa		29 Lu	1
30 Me		30 Sa		30 Ma	OM	30 Je		30 Di		30 Ma	CS
31 Je		31 Di				31 Ve				31 Me	



contact@smictomco.fr - www.smictom-centreouest35.fr



Galette des Reines et des Rois

salle des fêtes de Réminiac

**SAMEDI 25 JANVIER
À PARTIR DE 16H00**



BUVETTE
SUR PLACE



4€ UNE PART DE
GALETTE
+UNE
BOISSON
(2€pour les
moins de 10 ans)

résa / info :
07 67 64 95 96
06 51 15 51 05

